

# **2<sup>EME</sup> PARTIE**

## **CONTRAINTES PARTICULIERES**



# 1 LES CONTRAINTES PARTICULIERES

## 1.1 LES CONTRAINTES NATURELLES

### 1.1.1 Risques miniers

La commune de Jarny fait partie des communes minières du bassin ferrifère lorrain. Elle est soumise à des aléas miniers touchant une grande partie de son territoire.

Les risques d'affaissements miniers ont conduit l'Etat à définir des orientations de constructibilité dans les communes des Bassins Miniers Nord Lorrains (DTA). Ces orientations guident l'élaboration des Plans de Prévention des Risques Miniers (PPRM).

Cinq types de risques ont été définis :

- les fontis
- les effondrements brutaux } qui présentent des risques pour la sécurité des personnes,
- les affaissements progressifs, qui présentent des risques pour la sécurité des biens et qui, au-delà d'un certain niveau de pente, peuvent occasionner des dommages irrémédiables aux biens,
- les mouvements résiduels qui présentent un risque localisé pour la sécurité des biens, les zones blanches, zones sans risque.

Un Plan de Prévention des risques miniers a été prescrit par arrêté préfectoral en date du 23 juin 2006.

## 1.1.2 Inondations et mouvements de terrain

La commune de JARNY a ainsi fait l'objet d'arrêtés interministériels, concernant des catastrophes naturelles, le territoire de la commune étant sujet à des risques d'inondation de l'Orne. JARNY est raccordé au dispositif d'annonce de crues, objet du Règlement Départemental d'annonces des crues révisé et approuvé le 27 novembre 1995.

La commune de JARNY est située dans le périmètre d'un Plan de Prévention des Risques d'Inondation.

En effet, l'Orne, affluent de rive gauche de la Moselle, connaît des débordements assez fréquents. Elle a connu de nombreuses crues, dont la crue de 1947 et, plus récemment, celles de 1995.

Le risque inondation implique une limitation des occupations et utilisations des sols dans les secteurs concernés.

Ce PPRi détermine les mesures d'interdiction et de prévention à mettre en œuvre contre le risque d'inondation dû aux débordements de l'ORNE. L'objectif est triple :

- Interdire les implantations humaines dans les zones les plus dangereuses et les limiter dans les autres zones inondables,
- Préserver les capacités d'écoulement et d'expansion des crues,
- Sauvegarder l'équilibre des milieux dépendant des petites crues et la qualité de leur paysage.

Le Plan de Prévention des Risques Naturels Prévisibles Inondation comporte trois zones :

- zone rouge : principe d'interdiction généralisée en raison d'un aléa très fort.,
- zone bleue : développement contrôlé à l'intérieur de la zone en raison d'un aléas faible à fort en zone urbanisé,
- zone verte : développement contrôlé avec des mesures de prévention en raison d'un aléas faible à fort en zone urbanisé et faible en zone naturelle.

Le PPRi a été approuvé par arrêté préfectoral en date du 18 septembre 2006.

### 1.1.2 Inondation, ruissellement, coulée de boue et mouvement de terrain

Jarny est référencé à l'inventaire des communes qui ont été concernées par des inondations, des coulées de boue et des mouvements de terrain.

Type de catastrophe	Début	Fin	Arrêté du
Inondations par une crue	15/10/81	116/10/81	20/10/81
Inondations et coulée de boue	08/04/83	12/04/1983	16/05/1983
Inondations et coulée de boue	15/02/1990	16/02/1990	14/05/90
Inondations et coulée de boue	13/12/1994	25/12/1994	11/01/94
Inondations et coulée de boue	17/01/1995	31/01/1995	06/02/1995
Inondations et coulée de boue	24/02/1997	28/02/1997	12/05/1997
Tempête	26/12/1999	26/12/1999	29/12/1999

## **1.2 LES CONTRAINTES TECHNOLOGIQUES**

### **1.2.1 Les installations classées pour la protection de l'environnement**

Les installations classées soumises à déclaration ou à autorisation sont les suivantes:

- Société WAHU à la Z.I du Val de l'Orne : exploitation rue Sainte Barbe
- Société LEBRAS FRERES
- Société CANAM SA
- EURO CONTRÔLE SERVICE

Sur le territoire communal de Jarny la société Trapil exploite un oléoduc (hydrocarbure liquide) : y sont grévés des servitudes d'utilité publiques.

### **1.2.2 Les élevages**

- Elevage de WEY Joseph au lieu-dit "le Breuillot": 40 vaches laitières,
- EARL de Moncel, M. SCHWARTZ Georges: 80 vaches mixtes.